

Petite Revue du Tiers - Ordre

ET DES

INTÉRÊTS DU CŒUR DE JÉSUS

VOL. V

MONTRÉAL, JUILLET 1888

No 6

SAINTE ANNE, MÈRE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE SON CULTE

Il suffit de se rappeler le principe de saint Bernardin de Sienna que l'Eglise a inséré dans l'office du Patronage de saint Joseph pour se faire une idée des grâces accordées à la mère de la Sainte Vierge. " Toutes les fois, dit notre saint, que Dieu destine quelqu'un à un ministère éclatant, à un état sublime, il l'enrichit de toutes les grâces, de tous les dons nécessaires ou convenables à sa personne en vue de l'office qui lui est confié." Le P. Marc Ramus met en lumière ce principe par un exemple tiré de l'Ancien Testament. " Lorsque Dieu voulut faire construire l'Arche du Témoignage et le Tabernacle de l'ancienne Alliance avec les autels pour les sacrifices ; lorsqu'il voulut faire travailler les ornements du Pontife ou des prêtres, faire préparer les huiles et composer les parfums destinés aux saintes Onctions ou aux autres sacrifices, il choisit et il désigna nommément deux hommes, Béséléel et Ooliab, pour présider à l'exécution de ces ouvrages. Afin qu'ils pussent s'acquitter dignement d'une charge où se trouvait intéressé l'honneur dû à sa majesté souveraine, Dieu les remplit de son esprit, c'est-à-dire d'un esprit de sagesse, d'intelligence, de science et d'une parfaite connaissance pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain, le marbre et les différents bois."

Mais le culte de l'ancienne loi est-il autre chose qu'une figure de Jésus et de Marie ? N'est-ce pas la mère du Verbe incarné que symbolise cette Arche de bois incorruptible, recouverte à l'intérieur et à l'extérieur de lames d'or ? La verge d'Aaron, la manne et les tables de la loi ne sont qu'une figure de Jésus, auteur de toutes les merveilles, vrai pain descendu du Ciel, loi vivante. Autant la réalité l'emporte sur la figure, autant aussi les grâces reçues par sainte Anne et saint Joachim surpassent tous